

## 4.10 La prise en charge de la problématique de l'herbicide « hexazinone » dans les bleuetières

### MISE EN SITUATION

L'hexazinone est la matière active d'un herbicide connu sous les noms commerciaux de VELPARMD et de PRONONEMD (marques déposées de Dupont). L'hexazinone est le principal herbicide utilisé pour l'aménagement et l'entretien des bleuetières au Québec. C'est l'un des principaux outils ayant permis aux producteurs de bleuets sauvages d'accroître considérablement la productivité de leur bleuetière. Il est utilisé depuis le milieu des années 1980.

### PROBLÉMATIQUE

Bien qu'il soit très efficace, ce produit présente des caractéristiques qui le rend susceptible de causer la contamination de l'eau souterraine. En effet, l'hexazinone est très soluble dans l'eau, il est mobile dans le sol et se dégrade lentement dans l'environnement. De plus, la texture sablonneuse des sols sur lesquels sont aménagées les bleuetières favorise le lessivage de l'hexazinone vers la nappe d'eau souterraine.

En 2001, la Direction régionale de la santé publique (Saguenay–Lac-Saint-Jean) a été informée de la présence d'hexazinone dans des cours d'eau, des lacs et des puits d'eau potable situés à proximité de certaines bleuetières. Elle a alors émis un avis de précaution suggérant que la quantité d'hexazinone soit ramenée au niveau du seuil de détection dans l'eau, soit 0,1 µg/L.

En 2002, le ministère de l'Environnement du Québec a échantillonné 25 prises d'eau potable situées à proximité des bleuetières du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les résultats ont montré que 40 % des prises d'eau échantillonnées contenaient de l'hexazinone (0 à 6,7 µg/L). Cependant, les concentrations retrouvées en 2002, de même que celles observées encore aujourd'hui (0 à 20 µg/L) sont bien en deçà des valeurs guides pour l'eau de consommation proposées sur la base de données toxicologiques existantes (400 et 500 µg/L).

En 2007, le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs a mené une campagne d'échantillonnage de l'hexazinone dans six tributaires du Lac-Saint-Jean. On y retrouve des traces d'hexazinone, mais à des concentrations largement en dessous de la valeur guide de 30 µg/L calculée pour les espèces aquatiques.

### L'ÉVALUATION DE LA PROBLÉMATIQUE

Selon un rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) paru en mars 2004 (*Présence d'hexazinone dans l'eau de consommation au Saguenay–Lac-Saint-Jean - Toxicité de l'herbicide et appréciation des risques pour la santé humaine*), il est peu probable que les niveaux actuels d'hexazinone mesurés puissent présenter un risque quelconque pour la santé de la population. On reconnaît toutefois l'importance d'encourager toute mesure concrète et efficace visant l'objectif collectif de réduire et, ultimement, de voir disparaître cet herbicide dans l'eau potable fournie à la population.

## LA PRISE EN CHARGE DE LA PROBLÉMATIQUE

Le MAPAQ (Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean) travaille à la mise en place de pratiques culturales favorisant la diminution des applications d'hexazinone. À cet égard, il appuie différents partenaires dans tout projet visant le développement de mesures concrètes de réduction de l'utilisation de cet herbicide. De plus, un comité de suivi (2003 à 2008) regroupant différents intervenants (MAPAQ, MDDEP, MRNF, MRC, SPBQ, UPA, RPLB, Agrinova et ADRLSSSS) a été mis en place afin de proposer et initier différentes actions qui permettraient la diminution de la présence de l'herbicide dans les aquifères. Les démarches et actions suivantes ont été entreprises :

- un prélèvement d'échantillons permettant le suivi de l'évolution de la présence de l'herbicide dans les eaux souterraines a été réalisé à partir d'une quarantaine de piézomètres installés par les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine. Une démarche de caractérisation de chacune des bleuétières a également été réalisée par ces MRC.
- la publication, en mars 2004, d'un rapport sur l'évaluation de la toxicité de l'hexazinone et d'une appréciation des risques pour la santé humaine par l'Institut national de santé publique du Québec. Une valeur guide pour l'eau de consommation de 400 µg/L a alors été proposée.
- l'établissement, en avril 2005, d'une valeur guide pour l'hexazinone dans l'eau potable, évaluée à 500 µg/L par Santé Canada.
- l'introduction, dans le cadre des projets d'essais et d'expérimentation dans la production du bleuet sauvage au Saguenay–Lac-Saint-Jean, d'un volet dont l'objectif est la réduction de l'application des herbicides (réalisation : Agrinova, 2005-2008).
- la conception et la distribution, en mars 2006, d'un cahier de recommandations sur l'aménagement de bandes riveraines de protection dans les bleuétières (MAPAQ, Club Conseil Bleuets et MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine).
- la mise en place, en 2006, d'un projet d'aménagement et d'entretien de bleuétières à l'aide de l'herbicide « glyphosate » comme alternative à l'hexazinone (réalisation : MAPAQ et Agrinova, 2006-2008).
- la diffusion d'information par le MAPAQ : journées de champ, journées d'information annuelles, colloque national, etc.

D'autres initiatives ont suivi ce mouvement :

- la mise en place, en 2008, d'un projet d'aménagement et d'entretien de bleuétières sans hexazinone (réalisation : MAPAQ, Agrinova, Club Conseil Bleuets et La Ferme des Chutes inc.).
- une rencontre de sensibilisation et de concertation, en janvier 2009 à Baie-Comeau, sur l'utilisation rationnelle et les impacts réels de l'utilisation de l'hexazinone (MAPAQ, MDDEP, INSPQ et MRNF).

**Le MAPAQ considère que cette prise en charge de la problématique par des organisations responsables permettra à moyen terme d'atteindre l'objectif de réduction significative des applications d'hexazinone dans les bleuétières et, par conséquent, de limiter sa présence dans l'environnement.**

## RÉFÉRENCES

INSPQ. 2004. *Présence d'hexazinone dans l'eau de consommation au Saguenay–Lac-Saint-Jean - Toxicité de l'herbicide et appréciation des risques pour la santé humaine*. 32 p.

MAPAQ. *Documents internes*. Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

## FEUILLET COMPLÉMENTAIRE

4.11 *Les bonnes pratiques d'utilisation de l'hexazinone dans les bleuetières*

## ORGANISMES RESSOURCES

ADRLSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Agence de développement des ressources locales de la santé et des services sociaux)

INSPQ

MAPAQ, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

MAPAQ, Direction de la phytoprotection, Québec

MDDEP

## RÉDACTION 2010

André Gagnon, agronome, conseiller en horticulture et agriculture biologique, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Alma

## COLLABORATION

Andrée Tremblay, d.t.a., technicienne en horticulture, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Alma